



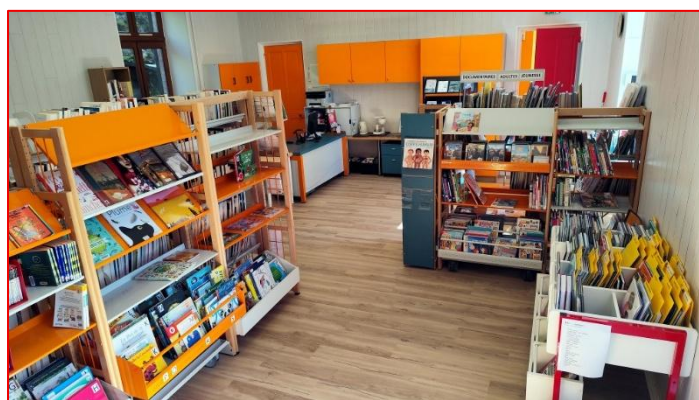
Malgré la chaleur quelque peu écrasante, les belles animations de cet été ont encore fait le plein. Le festival Palindrome, la Fête des villages, Trock'n music et Cinétoile ont fait des records d'affluence. Les travaux de la Gorge se finalisent, la bibliothèque est retournée « à la maison » et après de grandes inquiétudes partagées depuis plusieurs mois, par l'APESAM et les deux communes, la garderie a été pérennisée et l'équipe de cantine est au complet pour cette rentrée.

Nous vous souhaitons à tous un très bel automne.

La rentrée Ecole - Bibliothèque ...ou Le Grand Chambardement saison 2

Comme nous le savions dès juin 2024, les effectifs scolaires n'ont pas permis de garder la troisième classe. C'est ainsi que la bibliothèque a réintégré le bâtiment école-mairie.

La classe des CE (enfants et enseignante) souhaitant rester à l'emplacement de l'ancienne bibliothèque, la «nouvelle» s'est réinstallée dans l'ancienne classe de Véronique.



Des travaux de rénovation ont été menés tambours battants. Deux semaines ont suffi aux artisans pour peindre, poser un nouveau revêtement aux murs et au sol, alors un grand merci à eux !

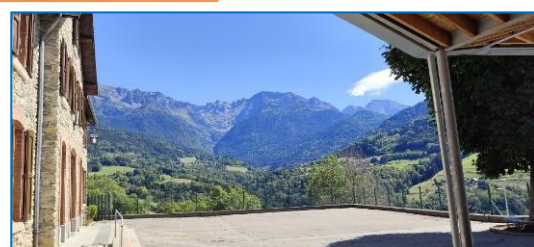


Le déménagement désormais bien rodé depuis l'an dernier s'est effectué durant le weekend du 14 juillet avec le concours d'habitants, d'élus et des bénévoles de la bibliothèque, que nous remercions tous chaleureusement.



Nous avons dit adieu aux modules fin juillet (merci à Iser'Mat)

... Et la cour de l'école a retrouvé toute sa vue et son E S P A C E.



Une école qui retrouve ses deux classes

Les CE1 – CE2 au rez-de-chaussée



Les CM1 – CM2 au 1^{er} étage



Une équipe de cantine enfin au complet !



Sofia (à gauche), qui intervient déjà, comme Virginie, à la garderie périscolaire de Saint Mury et qui, de ce fait, connaît bien et depuis longtemps les enfants, est venue rejoindre Sylvie et Virginie. Bienvenue à elle.

Don d'une table de ping-pong



Nous remercions très sincèrement une habitante de La Gorge qui a fait don à l'école d'une table de ping-pong et de tout le matériel associé, pour le plus grand plaisir des enfants.

Réflexions autour de l'avenir de la garderie de l'APESAM dans nos communes



Comme vous avez pu peut-être le remarquer, des offres d'emploi pour la garderie et la cantine de Ste Agnès sont restées, durant plusieurs mois, sans réponse.

Devions-nous nous en étonner ?

⇒ Ces emplois sont sur de courtes amplitudes (2h30 pour la garderie, 2h pour la cantine) et donc peu rémunérés

⇒ Ces emplois sont sur des périodes découpées : pour la garderie, 1h le matin puis 1h30 le soir.

⇒ Ces emplois sont limités aux périodes scolaires (seulement 36 /52 semaines)

Depuis plusieurs mois, nous réfléchissons ensemble (l'APESAM et les deux communes) afin de proposer une plus grande conjugaison des emplois communaux et de la garderie associative afin d'assurer :

⇒ Des emplois d'amplitude plus importante et donc, mieux rémunérés

⇒ Des emplois sur séquences moins découpées.

Pour le moment, il a été décidé une compensation financière pour rendre ces emplois plus attractifs.

Pour maintenir l'équilibre financier de l'APESAM, les tarifs de la garderie ont été revus à la hausse et les communes devraient contribuer, sous forme d'un complément de leurs subventions, déjà habituellement versées.

Rappelons que l'APESAM est une association dont la pérennité dépend de l'implication sans faille des parents.



C'est la rentrée des CMJ

Retour a été fait sur la visite en forêt de fin mai dernier avec David, le technicien forestier de l'ONF : Arthur, Becky et Clara .. étaient présents

David a expliqué les modalités de gestions des parcelles de bois, les essences des arbres, l'exploitation des coupes de bois et les destructions des sous-bois par les engins de débardage, la maladie des résineux et la question des essences à replanter.

A l'occasion de la diffusion du documentaire

Chaudun – Les déshérités de la nature

(histoire d'un village abandonné par ses habitants suite à la déforestation), qui sera diffusé

le sam 15 novembre prochain à Saint Mury,

les jeunes du CMJ se proposent de faire une

Exposition sur la forêt

à partir d'une « réappropriation » des panneaux qui avaient été réalisés en sept 2019, par le CMJ de Ste Agnès de l'époque et Muriel Blanc sa co-référente. Immense travail dont nous allons pouvoir profiter !

Chronique d'une fin malheureuse



Auberge du Grand Joly

Malgré la qualité indéniable de leur cuisine, le modèle économique choisi par les gérants du Grand Joly n'a pas permis d'assurer la viabilité de l'établissement. Nous les avons pourtant rencontrés à plusieurs reprises pour les inciter à élargir les horaires d'ouverture, relancer l'activité de «bar de village» ou encore profiter de la dynamique du marché afin de maintenir leur activité de plats préparés.

Afin de soutenir leur activité, les deux communes ont également proposé la livraison des repas de la cantine et, à de nombreuses reprises, associé le restaurant aux événements locaux (commémorations, repas des anciens...).

Le loyer, revu à la baisse (700 €) depuis leur installation en pleine période de COVID-19, n'a jamais été augmenté jusqu'à aujourd'hui. Nous rappelons que les locaux comprennent un bar-restaurant, 5 chambres d'hôtes et un appartement privatif.

Il y a un an déjà, en septembre 2024, les gérants nous avaient fait part de leur intention de cesser leur activité en décembre 2024, évoquant des difficultés financières et personnelles. Finalement, en janvier 2025, ils avaient décidé, sans nous en avertir, de poursuivre leur activité malgré les charges devenues de plus en plus lourdes.

Face à une situation financière de plus en plus fragile et à un endettement croissant, M. et Mme Chaumont ont pris la décision de se déclarer en cessation de paiement auprès du tribunal de commerce de Grenoble. Leur départ s'est déroulé très brutalement et sans préavis (pas de courrier nous informant de la rupture du bail, pas de remise des clés, pas d'état des lieux).

Et la suite ...

Evidemment attachés à ce lieu, mais inquiets suite aux difficultés rencontrées par les 3 derniers gérants successifs, nous avons été rassurés par deux études de la CCI (Chambre de Commerce et d'industrie) qui nous confirment que le lieu présente un réel potentiel. Nous travaillons donc actuellement à trouver de nouveaux gérants motivés pour reprendre le Grand Joly et donner vie à un nouveau projet en s'appuyant sur les études et ateliers de réflexion auxquels vous avez été nombreux à participer.

Corvée d'Alpage



Le Groupement Pastoral du Jarlon (bovins) remercie la municipalité et les nombreux bénévoles ayant participé aux corvées d'alpage de juin et du dimanche 28 septembre, journée enrichissante, qui ont permis de réaliser de nombreux travaux et entretenir les alpages.... et surtout... entretenir la convivialité !
Merci à tous et rendez-vous pour la saison 2026 !

Prévention DNC bovine : protégeons les troupeaux !

La dermatose nodulaire contagieuse bovine a fait des ravages cet été dans les élevages savoyards et hauts savoyards depuis maintenant un mois.

Aujourd'hui encore, certaines communes iséroises du Grésivaudan sont situées en zone de surveillance et de vaccination. Cependant, il nous faut rester collectivement vigilants pour endiguer cette contagion. Pour information et bonne pratique, le protocole mis en place en Savoie auprès du grand public pour limiter l'expansion de cette maladie ci-dessous.

PROTEGEONS ENSEMBLE LES TROUPEAUX



Pour préserver notre troupeau et les élevages voisins, nous vous demandons d'adopter ces gestes simples :

- ✓ **Ne pas approcher les animaux**
- ✓ **Ne pas entrer dans les bâtiments ou les pâtures**
- ✓ **Ne pas laisser les vitres de votre véhicule ouvertes**
- ✓ **Avant de repartir, chasser les insectes volants présents dans l'habitat**

Merci pour votre vigilance et votre respect des animaux et du travail des éleveurs

Une maladie (la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine) circule actuellement dans ce secteur :

- Elle ne touche que les vaches.
- Elle se transmet par les mouches piqueuses et les taons.
- Elle ne présente aucun danger pour l'Homme, ni par piqûre, ni par contact, ni en consommant du lait, du fromage ou de la viande.



LES FROMAGES DE SAVOIE
AOP IGP



GDS
des Savoie

Travaux de sécurisation de la Gorge : un chantier achevé

Les travaux d'aménagement du secteur de la Gorge sont à présent terminés. Seules quelques signalisations complémentaires restent à installer pour finaliser l'ensemble. Nous vous remercions pour vos retours d'expérience qui nous ont permis d'affiner le projet, et de votre vigilance tout au long de cette période.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

Vos remarques ont notamment concerné :



1- **Le sens interdit du chemin des cascades** qui offrait avant un trajet plus direct à la descente. Nous vous rappelons que

le sens unique ne sert pas seulement à éviter que les véhicules ne se croisent mais permet aussi d'éviter un encombrement accidentogène sur le nouveau carrefour aménagé des deux chemins étang et cascades et de la route départementale. Emprunter ce sens interdit, c'est donc prendre un double risque. De plus, sur le plan légal, cela constitue un grave délit pouvant entraîner une collision frontale avec un autre véhicule. En cas d'accident, l'assurance ne couvrira ni vos blessures ni les dégâts de votre véhicule, quel que soit votre contrat. De plus, vous vous exposez à une forte amende et à un retrait de 4 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans.



2- **L'obstacle présent sur le chemin du Vorz.** Nous avons conscience - et depuis longtemps - que ce bloc présente une dangerosité évidente. Sachez que la commune poursuit sa recherche de solution, la riveraine refusant pour l'instant son retrait. Nous vous remercions de votre patience.

Pour en savoir plus sur l'historique de ce même dossier, vous pouvez consulter l'article publié dans Relief de juin 2018 (page 3), sur le site de la commune, <https://sainte-agnes.fr/>, onglet vie municipale, puis journal municipal, puis Relief juin 2018, bas page 3.



3- **les 9 nouvelles places de parking publiques**

Ces parkings constituent notre bien commun, appartenant à tous et donc à personne en particulier.

Considérer que l'espace que nous occupons avec notre véhicule nous appartient est un abus, une appropriation abusive de l'espace public.

Nous rappelons qu'en vertu de l'article R.417-12 du Code de la route, un véhicule ne peut rester stationné plus de sept jours consécutifs sur la voie publique. Au-delà de ce délai, il s'agit d'un stationnement abusif, passible d'une sanction.

Riverains, visiteurs, parents d'élèves accompagnant leurs enfants au bus, promeneurs ou randonneurs peuvent les utiliser librement... à condition de respecter leur caractère temporaire et collectif.



De plus, ces parkings sont réservés aux véhicules légers : les poids lourds, camping-cars et engins agricoles n'y sont pas autorisés (signalisation en cours).

Merci à chacun de contribuer à un **stationnement responsable et équitable**, pour que ces nouveaux aménagements profitent bien à tous.

Travaux de sécurité de la Riente Colline



Comme vous le savez, le 14 décembre 2023, un glissement de terrain accompagné d'une coulée de boue d'environ 1000 m³ s'est produit sur notre commune au lieu dit

« La Riente Colline ».

Sous la conduite du RTM (Service de Restauration des Terrains de Montagne), des travaux d'urgence ont immédiatement été réalisés pour sécuriser les habitations situées en aval de l'événement et menacées par cette coulée de boue.

Depuis plusieurs mois, réunions avec les riverains, visites sur site, études complémentaires se sont succédées et ont permis au RTM de proposer un projet de travaux pérennes. Il s'agit de réaliser principalement un fossé drainant permettant d'accompagner les eaux vers le ruisseau du Crozet situé à l'est de l'évènement.

D'un point de vue financier, nous sommes soutenus par les services de l'État qui nous ont accordé 2 subventions permettant de couvrir 80 % des dépenses liées à ces travaux (39 100 € HT hors subvention).

Une convention a été proposée dès début juillet à l'ensemble des propriétaires concernés par ce fossé drainant. Tous les propriétaires ont rapidement signé pour que les travaux puissent démarrer au plus vite. Malheureusement, trois mois après, nous sommes toujours en « négociations » avec une propriétaire pour que ce chantier de sécurisation démarre enfin, dans l'intérêt de tous.

Pour la sécurité de notre village



Exercice PCS du 20 juin :

Après un travail remarquable de mise à jour de notre PCS (Plan communal de sauvegarde) réalisé par Isabelle Rieu, référente sécurité de la commune, il nous fallait tester cette nouvelle version.

Rappelons que le PCS est un document obligatoire depuis 2004, qui rassemble l'ensemble des éléments nécessaires aux élus pour gérer le plus efficacement possible un accident majeur (crue torrentiel, glissement de terrain, évènement climatique d'ampleur...) survenant sur la commune.

C'est donc, le 20 juin dernier, au cours d'un exercice scénarisé par l'IRMa (Institut des risques majeurs de Grenoble) que nous avons testé notre PCS et notre capacité à le mettre en œuvre. Il s'agissait pour les élus de gérer un épisode de pluies intenses et subites accompagnées de vent violent entraînant un phénomène de crues torrentielles sur la majorité des cours d'eau de la commune. La formation d'un embâcle en altitude menaçait également le hameau de la Gorge... si cela rappelle quelques souvenirs...

Cet exercice au cours duquel chacun s'est approprié son rôle dans l'organisation a été très investi par l'ensemble des élus. A l'issue de l'exercice, nous avons pu identifier un certain nombre de points d'amélioration dans notre organisation.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des participants : Victor Biarneix de l'IRMa, Salomé Tessane du SYMBHI, le Major Jérôme Savignac de la Brigade de gendarmerie de Villard-Bonnot, l'Adjudant-chef Thibault Papet sapeur-pompier volontaire, Didier Fraix-Burnet et Jérôme Weiss élus à Saint-Mury,

Visite du Vorz avec le SYMBHI le 9 et ateliers avec l'IRMa le 15 octobre.



C'est sur invitation du Grésivaudan et avec les techniciens du Symbhi, que, le 9 octobre dernier, les élus de

Theys, Laval, Sainte Agnès, Saint Mury et La Combe de Lancey ont participé à une visite des différents sites d'aménagement du Vorz : plage de rétention et digues de la Gorge, plage de rétention et digue sur Villard Bonnot.

Le 15 octobre, les élus de la Combe, de Saint Mury de Sainte Agnès, d'Allevard et de Chamrousse se retrouvaient à nouveau au Siège du Grésivaudan pour des ateliers communs organisés par l'IRMa, le SYMBHI et Le Grésivaudan.

Ces journées ont fait prendre conscience :

- ⇒ De l'absolu nécessité des PCS afin de prévenir les risques majeurs qui menacent nos communes et de promouvoir dans la population, une certaine culture du risque pour être d'autant mieux préparé.
- ⇒ d'inventorier les sites à risque dans notre commune comme dans un environnement plus large.
- ⇒ De mettre en place des PICS (échelle intercommunale) afin d'identifier les ressources que peuvent apporter les autres communes comme, réciproquement, celles que nous pouvons apporter nous aussi.

Nous vous rappelons l'intérêt de **participer à la Réserve Communale de Sécurité** composée de bénévoles de nos villages que nous pourrions rapidement mobiliser en cas d'accident touchant notre commune ou les communes voisines. **Merci de vous faire connaître en Mairie** (contacts en dernière page de ce Relief)



CRUE TORRENTIELLE D'AOÛT 2005 : ET SI CELA SE REPRODUISAIT ?

A l'occasion des 20 ans de la crue du Vorz, survenue en août 2005, le SYMBHI organise un évènement pour le grand public avec une représentation du spectacle « Sain et Sauf », suivie d'une table ronde invitant un témoin de la crue et un expert de ces phénomènes, animée par un agent du SYMBHI. Cet évènement donnera lieu à deux représentations :

Vendredi 14 novembre à 18h,
salle Jean Vilar à Villard-Bonnot

Cet évènement gratuit, ouvert à tous, visent à sensibiliser le public aux risques inondations.

Cela s'est passé cet été

La fête des villages



La journée a commencé sur le city sport avec un magnifique spectacle de Batucada organisé par les deux écoles. Parents, enseignantes et enfants s'en sont donnés à cœur joie !



C'est sous une chaleur un peu écrasante que s'est poursuivie la journée et la soirée, organisées par l'APESAM, la MJC, l'Amicale des pompiers et les élus des deux communes.

Un peu moins de fréquentation que d'habitude, un peu moins d'ambiance aussi, la forte chaleur nous a plus incités à rester assis à siroter des boissons qu'à s'agiter dans des danses endiablées.

Beau moment de convivialité tout de même !

Trock'n Music



Une semaine après la fête des villages, le 1er juillet, c'est la MJC qui prenait le relais à la Taverne des Mouilles, pour un taux de fréquentation toujours aussi impressionnant.



La MJC, comme chaque année, organisait l'événement que chacun attendait. Défilé de musiciens et de chanteurs amateurs. Les repas étaient partagés, les saucisses fournies à 1€ par la MJC et les boissons par **La Taverne des Mouilles**.

Cinétoiles :



Cette année, pour le 1^{er} août, Cinétoile a remporté un succès sans précédent, puisque plus de 120 personnes étaient présentes dans la cour de l'école pour le film « Chasse gardée ».

Merci à L'Amicale des pompiers pour avoir contribué, par son traditionnel barbecue, au succès de cette soirée.

C'est la rentrée !

Prêt de vélos électriques :



Dix habitants sont repartis vendredi soir sur leur monture électrique, le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Agglomération Grenobloise) a renouvelé l'opération « prêt de vélo pour un mois », ces derniers équipés d'une puissante batterie, d'un cadenas, de sacoches pourront conduire ces nouveaux cyclistes dans la vallée pour le travail comme sur le balcon pour une balade.

Et pour une sécurité optimale, en plus de l'éclairage fixe, nous vous recommandons vivement le port de vêtements réfléchissants et du casque



Dernière nouvelle : L'aide à l'achat de vélos électriques devrait être reconduite.

On vous en dit plus dans le prochain Relief.

Le marché de Sainte Agnès a repris !



Comme d'habitude, **tous les samedis matins**, c'est dans la cour de l'école de Sainte Agnès. C'est sur les mêmes créneaux d'ouverture que ceux de la bibliothèque. Occasion de faire d'une pierre deux coups !

Le 8 novembre

2 événements dans la cour de l'école

Les exposants fêteront **les 5 ans du marché**. L'occasion de déguster leurs spécialités.

Les bénévoles **nommeront officiellement la bibliothèque** du nom de sa fondatrice.

Ils vous réservent des surprises.

Le **Marché de Noël**

APESAM/ Sainte Agnès/ Saint Mury
aura lieu à Saint Mury

le samedi 13 décembre

Le repas des anciens



Le repas des anciens aura lieu cette année

le **dimanche 7 décembre**

à la salle des fêtes Camille Giroud
à Saint Mury.

Nous vous attendons nombreux !

Louise Desmons, enfant de Saint Mury



Athlète de twirling bâton a été sacrée championne de France en catégorie National 2. Louise pratique le Twirling bâton depuis l'âge de six ans, ce sport complet allie la danse, l'expression théâtrale et corporelle ainsi que le maniement du bâton.

Ses nombreuses heures d'entraînement au sein du club de Voreppe lui ont permis l'année

dernière d'obtenir le titre de championne de France en équipe junior ainsi que celui de vice-championne de France en duo.

Cette année c'est à Gien (Loiret) que le dimanche 1er juin, Louise a réalisé son rêve en décrochant la première place et le titre de championne de France

Vie associative



MJC Sainte Agnès - Saint Mury... Une rentrée intense !

Les activités hebdomadaires

Pour les enfants : dessin, tennis de table (à compter du CM1), Eveil corporel (nouveau ! enfants de 3/5 ans), atelier théâtre qui change de jour et d'horaire afin de suivre les artistes qui passent au collège.

Pour les adultes : dessin, Pilates, stretching, Yoga, tennis de table.

Les activités ponctuelles

Nous retrouverons nos rendez-vous avec le club nature, les soirées œnologie, les randos yoga et les séances pour enfants, la couture. Essai transformé pour l'atelier chant avec la programmation de 9 séances cette saison. Une nouveauté : 4 ateliers « Mieux être », 1 pour chaque saison !



Voici le calendrier MJC en ce début de saison :

23 nov. L'Orchestre Régional du Dauphiné avec la Cie Turak

27 nov. Accueil du Repair café des Adrets (Semaine Européenne du développement Durable)

25 janv. Cirque Filyfolia
27 fév. Tournée Echos avec le spectacle « **Beau comme un camion** » Cie les 7 sœurs

A l'occasion de l'AG qui a eu lieu le 3 octobre, l'un de nous a souhaité mettre notre MJC en poésie :

MJC: Maison des Jeunes, de la Culture
Mais qu'y voyez-vous donc? en voici une épure

Pour un' maison il faut un toit, il faut un moi
Chacun voyant chez l'autre un bout qui lui manqueoit

Il faut des murs, pas pour dresser, mais s'élever,
Un ensemble tresser, parfois se redresser

Des murs... et des moins mûrs, jeune on l'est à tout âge
Chacun vient comme il est, apportant son bagage

Les murs sont plein d'émoi, il leur faut des fenêtres
Ce lien vers l'extérieur où rencontrer les êtres

Et puis vient la Culture: au théâtre des cris,
Des paroles, des murmures, des musiques, des écrits

Un crayon dans la main chacun vient à dessein
Qu'ils fassent la danse à huit on dirait un essaim

Restez pas sur l'carreau, la culture c'est physique
Reste sur le tapis si d'yoga tu te piques

Vous aimez observer, venez au club nature
Si c'est pour repriser, y'a l'atelier couture

Raides comme un passe-lacet ? c'est stretching postural
Habiles du poignet ? ping-pong ! voici la balle

Rien ne tombe tout cuit, rien de ça n'est gratuit,
Pas d'lézard: une envie à plusieurs se construit

Ça tient sur leurs épaules, leur temps, et leurs guiboles
Des quelques citoyens qu'on appelle bénévoles

Un paquet d'énergie, pour ce beau territoire
Quand on ne souhaite y vivre en une cité-dortoir

Nicolas Gillet

Association Energie en Mouvement



Salle Presbytère Ste Agnès
Tous les mercredis :
11 h 30 – 12 h 45 / 18 h 30 – 19 h 45

Nous nous retrouvons tous les mercredis, avec le groupe du matin et du soir pour une pratique détendue et néanmoins efficace, auto-massages, étirements, mouvements de saison (en relation avec les 5 éléments), postures debout ou assise en mouvements, temps méditatifs, marches...

Amélioration du physique, de l'énergétique, meilleure souplesse, stabilité ...
Une séance d'essai est possible
Peut se pratiquer sur chaise ou de manière adaptée



Informations et contact : Dominique
09 75 72 39 50 / 06 74 40 21 98 /
assocaem38@orange.fr



Petite nouveauté, nous vous accueillons désormais dans l'ancienne classe de Véronique et aux mêmes horaires : **les mercredis 16h45/18h45 et samedis 10h/12h30.**

N'hésitez pas à venir nous rendre visite, le fond documentaire s'enrichit régulièrement et la rentrée littéraire apportera ses pépites automnales.



La navette a repris ses livraisons : réservez vos documents sur le catalogue du site « bibliothèques du grésivaudan » (plusieurs milliers de livres, films, CD...), ils arrivent à la bibliothèque de Sainte Agnès et vous les retirez lors d'une permanence.

Les écoliers sont reçus le jeudi matin pendant la récréation pour faire le plein de livres pour la semaine. Grâce à l'opération « Lire cet été », les enfants de l'école primaire ont pu garder des livres toutes les vacances.

L'école de Saint Mury profite elle aussi des animations proposées régulièrement dans ses locaux, ainsi que les petits du Réseau Parents/Enfants, qui sont accueillis régulièrement le jeudi à la bibliothèque avec leur assistant(e) maternel (le) ou leurs parents. Cette année la bibliothèque **offre un abonnement familial aux nouveaux habitants de Sainte Agnès et Saint Mury Monteymond.** Venez-vous faire connaître pendant une permanence.

Le Dauphiné Libéré en visite
à l'école et en bibliothèque

20 | Actu locale Grésivaudan

Sainte-Agnès

Une rentrée redynamisée à la bibliothèque et à l'école

Depuis le mois de juillet, les cartes ont été redistribuées entre l'école et la bibliothèque. Explications.

A lors que pendant l'année 2024-2025, la bibliothèque Françoise Rosset-Boulon avait pris ses quartiers dans des modules temporaires dans le coin sud-ouest de la cour de l'école pour permettre l'installation temporaire d'une troisième classe de primaire, elle a fait son retour au sein du bâtiment, dans une salle réaménagée et rafraîchie.

Christine Baccon, adjointe au maire et bénévole à la bibliothèque, rappelle que l'augmentation des effectifs scolaires avait entraîné la location de modules. La réintégration de la bibliothèque dans le bâtiment a permis de rénover la salle, précédemment affectée à la classe de CE, par un revêtement sur les murs et les sols, une peinture sur les boiseries. « Les habitants, les bénévoles et les élus de la bibliothèque ont participé à ce chantier » afin de moderniser la bibliothèque, la rendant plus accessible, plus aérée, plus adaptée à la circulation des livres et des personnes.

« L'ouverture sur le monde par la lecture est essentielle »

Les enseignantes des classes de CE1-CE2, Véronique Dussy-



Véronique Dussy-Lachaud et Myriam Fortelle, enseignantes des CE1 aux CM2, apprécient la synergie entre les compétences des bibliothécaires et les leurs.

Lachaud, directrice, et de CM1-CM2, Myriam Fortelle, ont retrouvé leurs relations privilégiées avec la bibliothèque. Véronique Dussy-Lachaud est enseignante à Sainte-Agnès depuis 2000, époque où la bibliothèque était installée dans le grenier. Pour ce réaménagement, elle a souhaité conserver l'ancienne salle occupée par la bibliothèque, plus petite, mais plus claire. Avec sa collègue Myriam, arrivée en 2019, elle s'appuie sur l'équipe de la bibliothèque pour développer des animations autour du livre, sur le réseau, avec des projets comme « Giboulivres » « pour faire sortir les enfants de l'école et créer du lien avec la vallée. Dans ce milieu rural, l'ouverture sur le monde par la lecture est essentielle ».

Grâce à la bibliothèque, gérée

par les deux communes, Sainte-Agnès et Saint-Mury, les enfants ont accès à la diversité des documents. Le souhait de la directrice est de « créer un lien encore plus fort, avec des clés pour aller vers des livres et documents différents. Les enfants doivent investir l'espace et entrer dans le livre en s'appuyant sur les spécialistes et les animations du réseau ».

Les festivités autour du réaménagement de la bibliothèque auront lieu samedi 8 novembre. Cette date est aussi l'occasion de rappeler que son nom, Françoise Rosset-Boulon, est un hommage à l'ancienne institutrice et figure locale, créatrice de ce lieu de vie littéraire. Cette animation se doublera de l'anniversaire des 5 ans du marché de Sainte-Agnès.

● **Brigitte Géromin**

Une salle festive au service des habitants



Vous avez été nombreux à souhaiter une salle pour des événements festifs, familiaux. La commune ne disposant pas de salle aux normes permettant de répondre à cette demande, vous pouvez louer la salle de la cantine (rez-de-chaussée du presbytère) le WE ou en dehors des périodes scolaires.

Mode d'emploi : faire sa demande par mail à la mairie, la convention et l'état des lieux vous sont alors envoyés. Les clés sont remises lors de l'état des lieux d'entrée et rendues lors de l'état des lieux de sortie, un chèque de caution de 2 000€ est demandé. Le tarif de location est de 50€ la 1/2journée, 100€ la journée et 200€ le WE.

Seuls les événements festifs sont « permis » à l'exclusion des réunions politiques, religieuses, sectaires et commerciales. La cuisine est exclue de la location mais un frigo est à votre disposition dans la salle. Le ménage est à la charge des preneurs. Les associations des deux villages bénéficient évidemment de la gratuité.

Entretien et équipements de notre commune



La campagne de réparation des routes communales et départementales va bientôt s'achever. La reprise des marquages au sol et la remise en place des bornes accidentellement détériorées seront réalisées dès que possible. En l'absence de signalisation au sol, vous vous invitons à la plus grande prudence lors de vos déplacements.

D'autre part, ayant rencontré des pannes répétées sur l'épareuse durant l'été et des difficultés à trouver les pièces qui ne sont arrivées que début septembre, nous tenons à remercier notre employé communal qui, pour compenser, a effectué tout l'été un débroussaillage « à la main », routes et chemin, sous une chaleur souvent écrasante. Merci à lui. ➡

Vie municipale



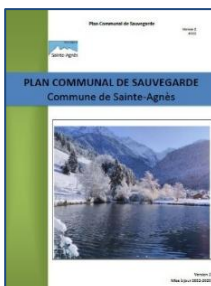
Démission de Isabelle Rieu, conseillère, référente sécurité

Être référente sécurité au sein d'une commune n'est pas toujours un rôle facile, ni très populaire. Pourtant, la mission repose avant tout sur un objectif simple : **veiller sur les autres** et s'assurer que rien de fâcheux ou de grave ne puisse leur arriver. Cependant, cette vigilance permanente peut parfois être mal perçue. Rappeler les règles, alerter sur les risques ou imposer certaines précautions, peut donner une image de sévérité voire d'intolérance. Les réactions inhérentes à cette vision négative ont pu alors provoquer certaines maladresses dans la manière d'intervenir, qui ne justifient en rien les agressions subies.

Des tensions apparaissent et dégénèrent en comportements plus difficiles à vivre, des propos blessants, voire des insultes ou des tentatives d'intimidation sous forme de menaces. Dans ces conditions, le rôle devient particulièrement éprouvant.

Lorsque qu'une élue chargée de veiller à la sécurité des autres ne se retrouve plus, elle-même, en sécurité (un comble!), la situation devient intenable. La seule issue pour se protéger reste le désengagement, la démission.

L'ensemble des élus remercie Isabelle Rieu pour l'énorme travail fourni dans le cadre de la réécriture du PCS et son investissement dans les différentes commissions.



Employé technique



Notre employé technique, Yann Gianotti, nous a quittés fin juillet pour explorer d'autres activités professionnelles.

Etant titulaire de la fonction publique territoriale, il nous a demandé et nous lui avons accordé une mise en disponibilité. Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans son nouveau projet.



Suite au bilan très positif réalisé avec les équipes de l'ESAT de Lumbin, et après un an d'exercice au service de notre commune, **Thomas Montoto a été recruté employé communal à temps plein** depuis le 1^{er} juillet dernier.

Nous avons signé avec l'ESAT une «convention d'appui» qui nous permet de maintenir néanmoins, durant 3 ans, notre collaboration dans son intérêt. N'hésitez pas à venir saluer Thomas quand vous le croisez. Il tient à vous dire qu'il a quelques difficultés d'élocution mais qu'il apprécie, comme nous tous d'ailleurs, le contact avec les habitants.

Une information immédiate sur Sainte Agnès !



La mairie de Sainte Agnès est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de vous.

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre des informations sur des événements.

La commune de Sainte Agnès diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, points circulation, informations de la vie quotidienne et événements... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Informations disponibles également pour les mairies de St Mury et la Combe de Lancey (en les chargeant en favoris)...c'est pratique pour la circulation !

La mairie se tient à la disposition de ceux qui auraient besoin d'aide pour télécharger, installer et utiliser cette nouvelle application sur leur smartphone.

Déneigement et entretien des haies



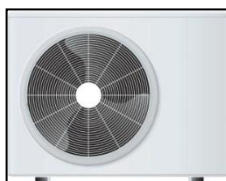
Afin de faciliter les opérations de déneigement et notamment la circulation du chasse neige, nous vous demandons de respecter la réglementation en coupant les branches des arbres et arbustes qui empiètent sur la chaussée. Merci de votre compréhension.

Urbanisme :



Nous vous rappelons que certains travaux (agrandissement, modification d'aspect extérieur, ravalement de façade...), sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Ce peut-être une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC). Ces demandes doivent être déposées en mairie ou par voie dématérialisée pour être instruites. Au cours de cette instruction, des pièces complémentaires peuvent vous être demandées. Si votre projet est accepté, vous pourrez commencer les travaux (Attention à respecter également les affichages réglementaires sur votre terrain). Avant tout projet, nous vous encourageons vivement à consulter le PLU disponible en mairie et en ligne (<http://www.sainte-agnes.fr/index.php/documents-techniques>).

Vos élus sont disponibles pour vous aider à identifier les dispositions applicables à la zone sur laquelle se situe votre projet.



RAPPEL

L'installation de **pompe à chaleur** est soumise à **déclaration préalable de travaux** (modification de façade + risque de nuisances sonores pour le voisinage). Certaines règles doivent être respectées pour éviter ces

risques de nuisance (emplacement, orientation vis-à-vis du voisinage, habillage anti-bruit...). Voir la réglementation du PLU.

Demande préalable de travaux (favorable)

DP 038 350 25 100 14 – Parcelle A 758 - construction d'un abri pour le bois

DP 038 350 25 100 15 – Parcelle A 464 - Installation panneaux photovoltaïques

DP 038 350 25 100 16 – Parcelle C 1288 - Construction d'un appentis

DP 038 350 25 100 17 – Parcelle A 342 - Crépis de façade

DP 038 350 25 100 19 – Parcelle C 1386 - Installation d'une pompe à chaleur

DP 038 350 25 100 20 – Parcelle B 689 - Isolation des murs, changement des menuiseries et création d'ouvertures

DP 038 350 25 100 21 – Parcelle A 353 - Création d'une plateforme de stationnement

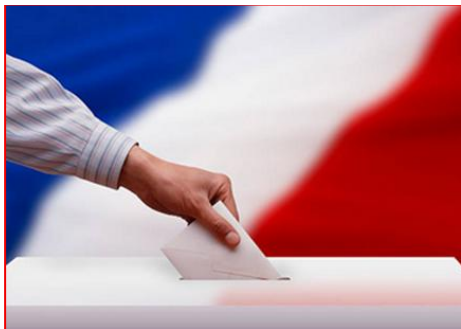
DP 038 350 25 100 22 – Parcelle C 1275 - Réfection de toiture

Nous vous rappelons que vous pouvez également retrouver tous les actes depuis 2020 sur le site <https://sainte-agnes.fr/>

Délibérations :

Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont en format original et téléchargeable sur le site <https://sainte-agnes.fr/>, rubrique « délibérations ».

Elections municipales : réforme du mode de scrutin



Les lois du 21 mai 2025 qui s'appliqueront dès les élections municipales de mars 2026 imposent, pour les communes de moins de 1000 habitants, un scrutin de liste paritaire (alternance stricte H/F ou F/H). Également paritaire, l'élection des adjoints se fera à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel (liste bloquée). L'obligation de parité ne s'applique pas au binôme maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire. En cours de mandat, en cas de vacance d'un siège d'adjoint, le respect de la parité n'est pas exigé pour procéder au remplacement.

Les candidats pourront déposer des listes «incomplètes» soit minimum 13 candidats pour notre commune. Le conseil municipal est complet avec 15 élus ou réputé complet avec 13 élus et peut procéder à l'élection du maire et des adjoints.

La réforme met fin au panachage. Les bulletins de vote seront nuls si un nom est ajouté ou supprimé, ou si l'ordre de présentation des candidats est modifié.

Au 1^{er} tour, si une liste obtient plus de 50% des voix, elle obtient automatiquement la moitié des sièges arrondie à l'entier supérieur. Le reste des sièges est réparti entre les listes selon la méthode de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Toutes les informations sont disponibles en suivant le lien : [Réforme mode de scrutin - communes moins de 1000 habitants - Municipales 2026 - Elections politiques - Elections - Citoyenneté - Actions de l'État - Les services de l'État en Isère](#)

Les restaurants et producteurs locaux



La Taverne des Mouilles

Téléphone 04 76 45 25 76

<https://la-tavernes-des-mouilles-sainte-agnes.eatbu.com/>

Portage de repas aux personnes âgées de Sainte Agnès.

Sur commande, nous produisons des Saint Genix, pognes aux myrtilles ou pognes aux sucres.

Pour les fêtes de fin d'année, nous confectionnons des sablés faits maison et décorés à la main.

Apérifs dinatoires sucrés ou salés



Arnaud Massy,
Apiculteur
Récoltant,

Téléphone 06 86 64 22 83

Régulièrement présent au Marché de Sainte Agnès

<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

NAISSANCES :

Neila ROSSET-BOULON le 3 juin 2025

Zola AYMES le 18 septembre 2025

Judith BERSINGER NELOU le 19 septembre 2025

DECES :

Louis FONTAINE-GARAND 18 septembre 2025

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi de 9h à 13h30, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, Mercredi 9h à 12h30 et Vendredi de 9h à 11h30

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr